

Modifié le 15/04/25

En décembre 2017, un an après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C, en définissant une politique « [Climat - Air - Énergie](#) » ambitieuse. Elle a ainsi lancé sa COP21 locale, amenant à l'[Accord de Rouen](#).

Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, qui devront être exemplaires, la Métropole fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Elle est accompagnée par un groupe d'experts intitulé « GIEC local » chargé d'apporter une expertise scientifique approfondie au niveau local sur le changement climatique et ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire. Le Giec local propose des publications de ses [travaux à retrouver ici](#).

Aujourd'hui, cette COP21 locale fédère les acteurs économiques et institutionnels du territoire, les citoyens et les communes pour construire leur propre engagement. [Retrouvez tous les engagements ici](#)

La Métropole a mis en place des outils visant à accompagner les démarches individuelles et collectives, à retrouver sur la plateforme internet [www.notrecoprouen2030.fr](http://www.notrecoprouen2030.fr). Afin d'évaluer cette démarche de mobilisation des acteurs du territoire, un [conseil d'évaluation de la transition écologique](#) a été mis en place. Composé d'une vingtaine d'acteurs locaux dont les compétences regroupent l'ensemble des enjeux « climat air énergie », ce conseil d'évaluation rendra un avis annuel et communiquera sur la politique évaluée et ses résultats.

---

## Table des matières